Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 14/10/2020
089-218900918-20201008-D_2020_096-DE

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de la convocation: 05/10/2020

Membres en exercice :

Présents : 11

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Anne COLLINOT, Barbara LOUCHART par Olivier MAGUET

Excusés : Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU

VERSEMENT DES FRAIS DE JUSTICE DANS LE CADRE DES PROCEDURES JUDICIAIRES - (D_2020_096)

Considérant la déliberation du 16 juillet 2020 relative au désistement des affaires N°19LY0046 et 19LY00469 opposant la commune de Châtel-Censoir à M. Jean-Louis DROUARD;
Considérant les ordonnances du 15 septembre 2020 rendues par la COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON par lesquelles elle donne acte de ce désistement pour chacune des deux affaires;
Considérant que la somme de 700,00 euros par affaire doit être versée à M. Jean-Louis DROUARD en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à verser la somme de 700,00€ à M. Jean-Louis DROUARD en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative dans le cadre de l'affaire N°19LY00466.

AUTORISE M. le Maire à verser la somme de 700,00€ à M. Jean-Louis DROUARD en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative dans le cadre de l'affaire N°19LY00469.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET